



Tableau synthétique de l'expertise amiante du bâtiment en utilisation normale

CF: 3054

Nom de l'établissement : Batelle F

Adresse de l'établissement: Rue de la tambourine 17,1227 Carouge Année du diagnostic : 2019

Etage	Lieu / Local	Description du matériau ou de l'élément	Délai d'assainissement préconisé ²	Remarques	Échéance
Rdc	Couloir/placard technique	Gaine de ventilation fibrociment	Moyen terme		2024
1er	Couloir/placard technique	Gaine de ventilation fibrociment	Moyen terme		2024
1er	Salle photocopieuse	Gaine de ventilation fibrociment	Moyen terme		2024
2eme	Couloir/placard technique	Gaine de ventilation fibrociment	Moyen terme		2024
3ème	Couloir/placard technique	Gaine de ventilation fibrociment	Moyen terme		2024
4ème	Couloir et infotèque / placard technique	Gaine de ventilation fibrociment	Moyen terme		2024
Extérieur	Contre cœur	Fibrociment	Moyen terme		2024

¹ Les résultats permettent une "utilisation normale" des bâtiments, conformément aux décisions de la cellule opérationnelle amiante de l'Etat, c'est-à-dire qu'en absence de travaux, l'installation et les matériaux ne libèrent aucune fibre d'amiante dans l'air.
En cas de travaux une expertise complémentaire appelée diagnostic "Avant-travaux" est nécessaire.

² Le délai préconisé par l'expert est calculé selon les critères établis par l'autorité de l'Etat (SABRA). En l'absence de travaux, des mesures de la qualité de l'air sont régulièrement réalisées pour garantir l'absence de fibres d'amiante dans l'air. Les travaux de désamiantage seront réalisés en cas de modification du bâtiment ou à échéance du délai.